



# Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) pour le Diplôme d'État de professeur de musique

*En Bourgogne, le PESH a conventionné avec le lab (Liaisons Arts Bourgogne) pour proposer un accompagnement aux candidats qui en feront la demande.*

## En quoi consiste-t-il ?

L'accompagnement est une aide méthodologique pour constituer le livret de compétences et préparer l'entretien avec le jury. L'accompagnement n'est en aucun cas une formation de remise à niveau.

Il est facultatif : on peut donc rédiger le livret 2 seul.

Il n'y a aucune obligation à choisir le lab pour l'accompagnement : le candidat est entièrement libre de se tourner vers un autre prestataire de son choix.

L'accompagnement est payant. Le coût de l'accompagnement peut varier selon l'organisme accompagnateur. Pour l'accompagnement proposé par le lab, le coût sera de 480 €. Il existe différents dispositifs pour la prise en charge de cet accompagnement, le lab peut vous orienter vers les organismes correspondants.

## Comment se déroulera-t-il ?

À l'issue de la recevabilité et avant le passage en jury, les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement. L'accompagnement conçu par le lab en lien étroit avec l'ESM aura lieu entre novembre 2019 et mai 2020.

En fonction du nombre de candidats retenus et souhaitant suivre cet accompagnement, de leurs origines géographiques et des contenus de l'accompagnement, des groupes seront constitués et des dates et lieux en Bourgogne proposés début juin 2019.

## Quels seront les contenus ?

Chaque candidat pourra bénéficier de 20 heures d'accompagnement qui sont pensées au plus proche des besoins des candidats en fonction du calendrier.

### :: 1ère période entre novembre et décembre 2019 ::

**12 heures** d'accompagnement méthodologique sur la conception du livret 2 en grand groupe (2 journées = 2 fois 6 heures)

### :: 2ème période entre janvier et mars 2020 ::

Le candidat a commencé la rédaction du livret 2. Un accompagnement méthodologique individuel de **2 heures** est prévu avec un tuteur.

### :: 3ème période de avril à mai 2020 ::

La date du passage devant le jury approchant, une préparation à l'entretien sera mise en place avec **6 heures** en petits groupes.

## Précisions

### :: Rédiger le livret 2 ? ::

Le Bulletin Officiel N°198 du Ministère de la Culture (pages 65-66) précise : « Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle artistique et pédagogique et les compétences visées. ... Le dossier du candidat doit permettre d'apprécier sa connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans le cadre des cycles de l'enseignement initial de la musique ainsi que sa capacité à situer le rôle et les missions d'un titulaire du Diplôme d'état de professeur de musique diplômé au sein de ce projet. »

Dès les premières lignes apparaît clairement la nécessité pour chaque candidat de porter un regard sur l'ensemble de ses expériences professionnelles en les mettant en lien avec le référentiel de compétences. Les 2 journées d'accompagnement en grand groupe permettront de bien comprendre et de s'appropriier le référentiel d'activités professionnelles duquel découle le référentiel de certification puis de réfléchir ensuite à la façon de montrer comment les différentes expériences professionnelles vécues par chacun peuvent trouver écho et justifier des compétences

requis pour le diplôme. Il y a donc un travail important de réflexion sur sa propre histoire personnelle, de choix d'organisation des expériences pour qu'elles fassent sens par rapport aux compétences demandées et d'organisation à l'écrit dans un dossier de ces différents éléments. La rédaction de ce livret demandera du temps. Il faut penser à organiser son année en fonction de cette charge supplémentaire de travail.

L'accompagnement individuel prévu sera un moment privilégié pour échanger avec un tuteur sur les contenus du livret (choix des expériences à mettre en avant, organisation générale du document, articulations des différents chapitres...). Il ne s'agit pas d'écrire un roman (80 pages risquent d'être fastidieuses à lire !) mais bien plutôt une synthèse éclairante sur le parcours et les acquis de chacun justifiant d'un niveau de Diplôme d'Etat. Cet accompagnement individuel pourra se faire en face à face ou via des échanges par internet et/ou skype. Le rôle du tuteur sera de guider le candidat dans la réflexion et la rédaction. Cependant, le candidat, seul, sera responsable des contenus et de la forme choisie pour les présenter, même si le tuteur peut éventuellement émettre quelques commentaires ou préconisations.

### :: L'entretien ? ::

Le jury étudie au préalable le livret 2 du candidat. Le Bulletin Officiel N°198 précise : « Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture musicale, pédagogique et plus largement artistique ». La durée de l'entretien est d'environ 45 minutes.

Le jury est composé :

- du **directeur de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté**, ou son représentant,
- d'un **professeur titulaire** du diplôme d'Etat ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeurs de musique ou d'un professeur appartenant au cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique ou à celui des professeurs d'enseignement artistique, dans la discipline sollicitée par le candidat et en fonction dans un conservatoire classé par l'Etat
- d'un **maire** ou un **président d'un établissement public** de coopération intercommunale, ou un élu d'une **collectivité territoriale** dans le ressort de laquelle se situe un conservatoire classé par l'Etat, ou son **représentant** qu'il désigne
- d'une **personnalité qualifiée**

Au moins un des membres du jury est un spécialiste de la discipline, le cas échéant du domaine et de l'option, sollicités par le candidat.

L'accompagnement visera à aider le candidat à bien comprendre les attendus du jury.

Chaque membre du jury aura des attentes et des questions différentes en relation avec la fonction qu'il occupe. Un maire, employeur potentiel, ne posera pas les mêmes questions qu'une personnalité du monde musical par exemple. Et pourtant, il n'y a pas de piège !

Par la mise en œuvre de situation d'entretiens fictifs, l'accompagnement aidera le candidat à prendre confiance en lui pour défendre au mieux son dossier et répondre avec aisance aux questions qui lui seront posées.

---

# #4

Session 2019/2020



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE